

Tours, le 19 décembre 2023

Compte rendu

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 19 Octobre 2023

1. Informations générales

Fac'Labs.

Emilie Vierron, vive présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques présente les Fac'Labs. Les Fac'Labs sont des lieux universitaires innovants, situés sur les sites de Tonnellé, Portalis et Grandmont. Étudiants et enseignants viennent y développer leurs projets numériques accompagnés par des ingénieurs multimédias, en utilisant les ressources matérielles et moyens techniques du lieu. Chaque espace dispose d'équipements audiovisuels et numériques (caméras, enregistreurs, tablettes graphiques, appareils photos) utilisables sur place ou empruntables dans le cadre des projets.

Chaque lieu intègre un espace de captation audio et vidéo ainsi que des postes de travail pour le montage, la création graphique et le web.

Les Fac'Labs ont été pensés comme des espaces de travail collaboratif propices à l'échange, à la création et à l'innovation. La localisation des Fac'Labs sur différents sites de l'université permet de favoriser une proximité avec les usagers, mais aussi la production de ressources numériques adaptées aux spécificités disciplinaires de chaque composante. Chaque Fac'Lab est néanmoins accessible à tous les étudiants de l'université qui ont un projet à mener.

La mise en œuvre de ces projets pédagogiques, de la licence au doctorat, vise également à faciliter l'utilisation par les étudiant.e.s des outils de création numérique. Certains de ces projets leur permettent de devenir actrices et acteurs de leur propre formation grâce à la production de ces ressources, pouvant être utilisées par d'autres étudiant.e.s, ainsi que pour des actions de médiation scientifique, ou réemployées pour d'autres pratiques pédagogiques par les enseignant.e.s.

Cette démarche de co-conception modifie la relation étudiant.e.s / enseignant.e.s, où chacun se positionne de manière collaborative, constituant ainsi les briques d'un patrimoine numérique commun.

Le nombre total d'étudiant.e.s impliqués en 2023 a été de 645 sur tous les niveaux de formation et disciplines confondues.

En parallèle, d'autres actions ont été menées comme la mise en place de deux ateliers des Clés de la réussite ou des participations à des événements extérieurs (journée du SCD et atelier de retrogaming).

2. Pédagogie

2.1. Bénéficiaires Régime spécial d'études : ajout du statut étudiant-aidant

Il est proposé d'ajouter le statut d'« étudiant-aidant » comme bénéficiaire de ce régime.

Sont concernés les étudiants accompagnant un proche (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou sœur, conjoint, enfant etc..) en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne à titre non professionnel

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.



2.2. UFR Pharmacie

2.2.1. Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation : demande de modification de l'intitulé du parcours éco-conception de matières naturelles cosmétiques en éco-conception de matières naturelles : extraction et contrôle (EcoNat)

Il est demandé la suppression du terme « cosmétique » du nom de la formation et des UE – Ce changement permettra de clarifier auprès des entreprises et étudiants le contenu réel de la formation en ajoutant les termes « extraction et contrôle »

Le domaine cosmétique est trop restrictif pour une bonne partie des terrains d'apprentissage potentiels et une ouverture vers le domaine nutraceutique/agro-alimentaire est revenue fréquemment ;

Le domaine cosmétique exclusif entretient également un flou vis-à-vis des étudiants qui considèrent la licence professionnelle EcoNat comme en plan alternatif pour l'autre parcours de licence professionnelle de la même mention, ou à l'inverse rebute des étudiants pour qui le domaine de l'extraction était attractif ;

Le terme éco-conception oriente à tort les entreprises vers une formation dédiée uniquement au domaine R&D, fermant les portes des apprentissages en contrôle qualité.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.3. IAE Tours Val de Loire

2.3.1. Master gestion des ressources humaines : demande de modification de l'intitulé du parcours management des ressources humaines executive

Il est demandé l'ajout du terme « stratégique » à « management ».

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.4. Construction de la nouvelle offre de formation

Les membres de la cfvu engagent une discussion sur la préparation de la nouvelle offre de formation.

Le document de synthèse est fourni en annexe de ce document.

3. Conventions

3.1. Université de Tours

3.1.1. Convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau (*visa DAJ 2023-1337*)

La convention a pour objet de déterminer le cadre général dans lequel doivent s'inscrire toutes les dispositions en faveur des conditions d'accueil, de scolarisation, de soutien et d'accompagnement des sportifs identifiés par l'instruction N°DS/DS2/2020/199 du 5 novembre, mais aussi à travers le nouvel accompagnement individualisé décrit dans le projet « Ambition Bleue ».

Les bénéficiaires de ce dispositif sont :

- les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau arrêtée par le Ministère chargé des Sports ;
- les sportifs inscrits sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- les sportifs inscrits sur la liste des « Collectifs nationaux » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement du projet de performance fédérale validées par le ministère chargé des sports et l'Agence Nationale du Sport ;



- les sportifs appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport, ainsi que les sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ;
- les juges et arbitres inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports;
- les entraîneurs de haut niveau.

L'université attribue aux étudiants « sportifs » le statut « d'étudiant Sportif de Haut Niveau » qui ouvre droit au statut RSE sur demande par semestre. Elle s'engage à mobiliser son personnel et ses moyens pour un accompagnement pédagogique et éventuellement pour un accompagnement complémentaire déterminé par la convention.

La convention est applicable au titre de l'universitaire 2023-2024.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

3.1.2. Accord de consortium Digital FCU

Le projet digital FCU a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la CFVU du 19 octobre 2023 par Christelle Pragnon (FOCALE).

L'accord a pour objet de préciser :

- la répartition de la dotation financière, des tâches et des livrables entre les différents partenaires, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés en propre par ces derniers
- les modalités scientifiques, techniques et financières d'accès aux ressources partagées entre les partenaires.
- d'établir les instances de gouvernance du projet et leurs prérogatives ;
- de définir les modalités d'exécution du projet ;
- de fixer les règles de dévolution de propriété intellectuelle des résultats ;
- de fixer les modalités et conditions générales d'accès aux Connaissances Propres et les modalités et conditions générales d'utilisation et d'exploitation des résultats.

L'accord entre en vigueur à la date d'effet, soit le 01/11/2022. La date d'effet est la date de début d'éligibilité des dépenses. Il est conclu jusqu'à l'issue du projet, soit jusqu'au 31/10/2027 (date de fin d'éligibilité des dépenses).

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

3.2. UFR Médecine

3.2.1. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la formation d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) conduisant à la diplomation du diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire conférant au grade de master

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la formation d'infirmier de bloc opératoire conduisant à la diplomation du diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire conférant au grade de master entre l'université de Tours, la région Centre-Val de Loire, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le dispositif de formation des IBODE va être mis en place.

Ainsi, elle précise les engagements des partenaires pour la formation d'IBODE : modalités de partenariat relatives à l'enseignement, modalités d'accès des étudiants concernés aux services universitaires et aux aides individuelles ainsi que les modalités financières. Elle précise les compensations financières des différents postes de dépense, les ressources humaines et moyens matériels mobilisés et les réseaux de financements en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. La convention prend effet rétroactivement à la date du 1 septembre 2023. Elle est conclue pour la durée de la formation soit du 1 septembre 2023 au 10 juillet 2025

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



ANNEXE 1
Document de synthèse de la CFVU
du 16 novembre 2023
Préparation de la nouvelle offre de formation
Version du 23 novembre 2023

Ce document résume les discussions lors de la CFVU du 16 novembre à propos de plusieurs points liés à la construction de la nouvelle offre de formation qui sera mise en place en septembre 2024. Les arbitrages éventuels devront être rendus en février 2024 pour un vote en CFVU en mars et en CAC en avril.

Chaque rubrique reprend le contexte soumis aux membres de la CFVU en amont de la réunion du 15/11 et des propositions évoquées en séance.

MOBIL (Module d’Orientation, de Bilan et d’Insertion en Licence)

Ce « module » permet aux étudiants de travailler, sur les trois années de la licence, leur projet professionnel et les compétences leur permettant de préparer la suite de leurs études. Il permet également aux étudiants de faire des stages durant la licence. Le dispositif doit néanmoins être revu car il est difficile à appréhender pour certains étudiants et sa gestion actuelle est trop lourde, notamment à cause du dispositif centralisé de capitalisation des six points en trois ans pour des activités en lien avec la construction du projet professionnel. Des séances de CM et de TD (à hauteur de deux heures CM et deux heures TD par an) seront proposées dans les futures maquettes, comme prévu dans la lettre de cadrage.

Questions et perspectives.

- Comment valoriser l’implication des étudiants dans les CM et TD de MOBIL (ex : points bonifiants) ?
- Faut-il valoriser (et comment) la participation à des ateliers ou conférences en lien avec l’orientation ou la construction d’un projet personnel ou professionnel (ex : open badges) ?

Propositions issues de la CFVU.

- Points bonifiants éventuels pour la participation aux CM et TD avec un travail personnel (se pose la question de l’évaluation de ce travail). La note à l’année de licence est sur 1200 (les notes sur 20 à chaque module sont multipliées par le coefficient du module qui est égal au nombre d’ECTS soit 6 pour le M4 et 8 pour les autres). La note sur 20 au MOBIL serait ajoutée à ce total. Le MOBIL pourrait ajouter au plus 0,33 à la moyenne générale de l’étudiant.

CERCIP, engagement bénévole, pratiques sportives, artistiques et culturelles

Le dispositif de CERCIP (Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et Pratiques) actuellement présent dans les maquettes de deuxième et troisième année de licence générale sera **conservé mais recentré sur son objectif originel**.

- La case en L2 sera occupée par le cours dédié à la transition écologique et sociale (TES) (cf. ci-dessus) ;
- Tous les étudiants de licence générale devront en outre avoir suivi au moins une fois au cours des 6 semestres de licence un CERCIP ou un élément pédagogique en lien avec, au choix : une pratique sportive ; une pratique culturelle ou artistique ; un engagement bénévole (cf. infra).

Si leur EdT le permet, les étudiants de L2 qui le souhaitent pourront s’inscrire à un CERCIP SCA (pratique sportive, artistique et/ou culturelle) en plus du cours obligatoire dédié à la TES. Les étudiants de L1 pourront également faire valoir, sous réserve de compatibilité d’EdT, une pratique SCA et remplir ainsi l’obligation définie précédemment. Les étudiants de L3 seront toutefois prioritaires pour s’inscrire dans un CERCIP ou une pratique SCA sur les étudiants de L1 et de L2.

Questions et perspectives.

- Redimensionner l’offre de CERCIP avec un retour à l’esprit originel du CERCIP (fin des CM RECISO hors de ceux en lien avec la transition écologique et sociale).
- Comment valoriser le choix d’un CERCIP surnuméraire en L1 ou L2 (Open badge, points bonifiants, etc.) ?
- Points bonifiants négatifs pour des étudiants qui seraient absents à des CERCIP surnuméraires ?

Propositions issues de la CFVU.

- Points bonifiants pour la participation à CERCIP surnuméraire. La note à l’année de licence est sur 1200 (les notes sur 20 à chaque module sont multipliées par le coefficient du module qui est égal au nombre d’ECTS soit 6 pour le M4 et 8 pour les autres). La note sur 20 au CERCIP serait ajoutée à ce total. Le CERCIP pourrait ajouter au plus 0,33 à la moyenne générale de l’étudiant.



- L'idée des points négatifs pour dissuader les étudiants de s'inscrire à des CERCIP sans y participer ensuite ne fait pas l'unanimité.
- Concentration des cours RECISO sur les enjeux de la transition écologique et sociale.

M3C

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences doivent être explicitées dans les maquettes (obligation réglementaire). Les étudiants doivent en effet connaître dès le début d'année les conditions et les modalités de validation de leur année d'étude.

Questions et perspectives.

- ECTS au module ou aux EP ? Le choix devra être explicité module par module.
- Bloc fondamental. Proposition (cf. lettre de cadrage) de validation de l'année avec une double condition : moyenne à l'année et moyenne sur les quatre modules dit fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres).
- Cas particulier de la double-licence.

Propositions issues de la CFVU.

- Même si cette solution n'est pas entièrement satisfaisante pour toutes les années de toutes les licences générales, la proposition du bloc fondamental (modules 1 et 2 des deux semestres) semble satisfaire les membres de la CFVU. Les points bonifiants ne seront ajoutés qu'à la note globale et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.
- Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre)

Mesures transitoires

Comme à chaque changement de maquette, toutes les années de formation sont modifiées en même temps : l'établissement ne peut délivrer que les nouveaux diplômés. Il convient donc d'adopter des mesures transitoires qui permettent aux étudiants déjà engagés dans un diplôme de l'ancien contrat de poursuivre dans le nouveau.

Open Badges

Les open badges (OB) sont une façon de certifier le suivi d'une activité, d'un cours, etc. Via une plateforme nationale, l'université valide un OB à un étudiant sur une activité liée à des compétences ou des connaissances explicitées et identifiées. L'étudiant peut faire figurer cet OB dans un CV ou un portfolio. L'un des axes du projet PRO3 regroupant les universités de Tours et d'Orléans ainsi que le CNAM et l'INSA CVL est le développement d'OB à destination des étudiants.

Questions et perspectives.

- Que peut/veut-on valoriser au travers de ces OB (ex : MOBIL, SecNumacadémie, investissement dans le fonctionnement de la vie universitaire, etc.) ?
- La délivrance doit-elle être automatique ou exiger une démarche de la part des étudiants ?
- Atelier de présentation le 14 décembre (14h à 15h30 à la MSH).

Valorisation de l'engagement étudiant au sein de l'université

L'engagement bénévole hors de l'université dans des associations labellisées est actuellement valorisable dans le cadre du CERCIP. L'élargissement de cette valorisation est nécessaire et réclamé par nos autorités de tutelle.

L'investissement dans la vie (démocratique ou associative) de l'université permet aux étudiants de développer de nombreuses compétences qui doivent être reconnues, sous des formes à déterminer, dans le cadre de la formation.

Questions et perspectives.

- Reconnaissance dans le cadre du CERCIP, de points bonifiants, d'OB ?
- Quelles fonctions doivent être reconnues (mandats dans des conseils centraux ou de composante, responsabilités associatives, etc.) ?

Évaluation des enseignements et conseil de perfectionnement

Conformément à la réglementation, chaque module (avec tous les EP correspondants) au sera évalué deux fois au cours du contrat avec le calendrier suivant : 2024-2025 = module 1+ module 3 ; 2025-2026 = module



2 + module 4 ; 2026-2027 = module 1 + module 4 ; et 2027-2028 = module 2 + module 3. Les résultats seront transmis aux responsables identifiés de chaque élément pédagogique.

Chaque formation sera dotée d'un conseil de perfectionnement. Une composition "normalisée", un rythme minimal (1 réunion par an) et un cahier des charges seront adoptés avec les maquettes. Ce dernier pourrait mentionner qu'aucune modification de maquette – structure des enseignements avec coefs, crédits et volumes horaires – ne sera possible sans que celle-ci ne soit réclamée et appuyée par le conseil de perfectionnement, à l'exclusion bien sûr de possibles évolutions imposées par la réglementation.

Concours de recrutement des enseignants

Une réforme du recrutement des enseignants du premier (et sans doute du second degré) se profile pour les années à venir (2025 ou 2026) avec l'idée d'avancer le concours en fin de L3 tout en maintenant ensuite un master qui ferait une large place à la mise en situation.

Pressions ministérielles sur le pilotage de l'offre de formation

Dans le cadre de l'autonomie des universités, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le président de la République envoient des appels relativement insistants à un « pilotage accru de l'offre de formation » des universités avec le prisme exclusif de l'insertion professionnelle et de l'adéquation des formations avec les besoins immédiats du marché de l'emploi.

Pilotage de l'offre de formation

Le ministère demande, avec de plus en plus d'insistance aux universités de « piloter leur offre de formation » avec la boussole de l'attractivité (en termes d'effectifs étudiants) et de l'insertion professionnelle (voir le paragraphe Inser-sup). Dans le cadre de la rédaction de notre COMP (contrat d'objectifs, de moyens et de performance), il nous est demandé de dresser la liste des formations nouvelles et de celles qui seront fermées. Sont évoquées également les baisses possibles des capacités d'accueil comme gestion de la pénurie.

Inser-sup

Jusqu'alors, l'insertion des étudiants de l'université était mesurée grâce à des enquêtes nationales pilotées par le MESR et opérées par les établissements (qui recevaient des moyens financiers permettant notamment de contacter les anciens étudiants).

Le ministère souhaite remplacer cette technique de mesure par un appariement des bases de données SISE (liste des étudiants inscrits) et du ministère du travail qui recense les salariés. Les résultats obtenus avec ce nouveau mode d'estimation de l'employabilité de nos diplômés seront notamment ceux affichées automatiquement sur la plateforme Mon Master.

Ce procédé automatisé a l'inconvénient à ce jour de ne pas prendre en compte de nombreux ex-étudiants : ceux qui travaillent à l'étranger ou qui exercent en libéral (médecin, avocat, entrepreneur, etc.) ne sont ainsi pas comptabilisés. Pour l'université de Tours (mais le résultat est similaire pour les autres universités), on constate un écart très grand entre les deux méthodes de calcul (variations comprises entre -70% et +7%) avec un résultat défavorable pour 26 des 29 masters où les taux sont donnés.

COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance)

Le ministère souhaite que les universités déposent des projets pluriannuels (3 ans). Nous devons déposer le nôtre d'ici la fin 2023. Trois thèmes concernent spécifiquement le périmètre de la CFVU :

1. Renforcer le pilotage de l'offre de formation, pour améliorer la réussite des étudiant.e.s et leur insertion professionnelle.
2. Mobiliser l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable (TEDS).
3. Contribuer au bien-être et la réussite des étudiant.e.s.

Cours Transition écologique et sociale

Ce cours est intégré dans les maquettes de toutes les licences générales en deuxième année et sera associé à 2 crédits ECTS. Il se déroulera au premier ou au second semestre selon les licences, toujours sur le créneau du jeudi entre 13h30 et 16h. Les étudiants seront mobilisés en présentiel 5 fois dans le semestre à raison d'une séance